

CORONAVIRUS COVID-19

Fiche réflexe - Accueils collectifs de mineurs

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 7 janvier 2020, la découverte d'un nouveau coronavirus, en lien avec des cas de pneumonie d'allure virale dans la ville de Wuhan en Chine a été officiellement annoncée par les autorités sanitaires chinoises.

A ce jour en France, 11 patients sont guéris ;

- 4 patients sont toujours hospitalisés ;
- 2 patients âgés de 80 ans et 60 ans sont décédés le 14 février et le 26 février.

La France n'est pas en phase d'épidémie et aucun cas confirmé n'a été détecté à ce jour dans les Alpes-Maritimes.

Une information précise ainsi que la définition du virus et des différents cas de malades possibles (cas possibles / cas confirmés) sont disponibles sur les sites : <https://www.santepubliquefrance.fr>

Pour connaître l'ensemble des informations et recommandations concernant le nouveau coronavirus COVID-19 :

- via les sites internet :
 - www.gouvernement.fr/coronavirus
 - www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus
 - www.santepubliquefrance.fr
- par téléphone, appelez le : **0 800 130 000** tous les jours de 09h00 à 19h00.

<p>EN CAS DE SUSPICION: QUOI FAIRE?</p>	<p>Les mesures suivantes s’appliquent pour toute personne :</p> <p>1) de retour d’une zone à risque :</p> <p>En cas de signes d’infection respiratoire (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) dans les 14 jours suivant le retour d’une zone à risque (Chine, Singapour, Corée du Sud, ou des régions de Lombardie et de Vénétie en Italie,... situation en date du 24/02/2020 – situation évolutive à vérifier – cf informations générales), ne pas se rendre pas chez le médecin, ni aux urgences, appeler le 15 en signalant le voyage.</p> <p>Dans les 14 jours suivant le retour, les consignes suivantes doivent être transmises et respectées par les personnes concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surveillez votre température 2 fois par jour ; • Surveillez l’apparition de symptômes d’infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...) ; • Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes en face d’une autre personne et lorsque vous devez sortir ; • Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique ; • Évitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...) ; • Évitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d’hébergement pour personnes âgées...) ; • Évitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...). • Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégiez le télétravail et évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...) • Les enfants, collégiens, lycéens ne doivent pas être envoyés à la crèche, à l’école, en ACM, en club sportif, collège ou au lycée, compte tenu de la difficulté à porter un masque toute la journée. <p>2) en contact avec un <u>cas confirmé</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les mêmes consignes s’appliquent.
<p>QUI PREVENIR?</p>	<p>En cas de suspicion avérée, en plus de la chaîne SAMU (15), le responsable d’établissement devra contacter sans délai :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DDCS ddcs-acm@alpes-maritimes.gouv.fr/

	<p>ddcs-direction@alpes-maritimes.gouv.fr ddcs-astreinte@alpes-maritimes.gouv.fr 04.93.72.27.52/ ou 04.93.72.27.02 En dehors des horaires en journée : 04 93 72 20 00 (standard préfecture-joignable 24h/24h)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil départemental alerte_DIR-Enfance@departement06.fr En journée, de 9h00 à 17h00 : 04.97.18.20.08 Le soir et les weekends de 17h00 à 9h00 : 06.64.05.22.67
<p>MESURES PROPRES AUX ACM</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les ACM qui se déroulent en dehors d'une zone à risque (nationale ou internationale), pas de consignes particulières sinon celles de suivre l'évolution de la situation pour adapter le cas échéant les consignes ; • Pour les ACM se déroulant actuellement dans une zone à risque, le principe de précaution doit être recherché en priorité par les organisateurs de séjour, adaptation le cas échéant aux consignes établies par les autorités locales et respect des recommandations lors du retour sur le territoire national. • Reporter l'organisation de tout séjour vers une zone à risque : évolution à suivre sur https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus). <p>En tout état de cause et pour mémoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les enfants, ne doivent pas être envoyés en accueil collectif de mineurs compte tenu de la difficulté à porter un masque toute la journée : <ul style="list-style-type: none"> - s'ils reviennent d'une zone à risque ; - s'ils ont été en contact avec un cas confirmé. • De même, les enfants ayant participé à un ACM dans une zone à risque doivent respecter les recommandations d'usage au cours des 14 jours suivant leur retour.